

FINANCES**Affectation des résultats 2006**

- 1/ Budget Ville
- 2/ Budget annexe d'assainissement
- 3/ Budget annexe du chauffage centre ville

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

A chaque clôture d'exercice budgétaire et pour chaque budget, les résultats bruts sont arrêtés et font apparaître les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le solde de la section de fonctionnement peut être affecté au financement des charges d'exploitation ou capitalisé pour financer les dépenses d'investissement de l'année 2007. En revanche, le solde de la section d'investissement est repris en investissement, quel qu'en soit le sens (excédent ou déficit).

La réglementation des nomenclatures comptables M14, M49 et M4 impose de délibérer si les résultats de fonctionnement de l'exercice antérieur sont affectés en investissement.

Comme chaque année, le budget ville et le budget de l'assainissement sont concernés par cette affectation.

Pour l'exercice 2007, il convient également d'affecter les résultats relatifs au budget annexe du chauffage centre ville, des travaux étant envisagés en 2007.

Ces derniers font suite au démantèlement des chaufferies à gaz réalisé dans le cadre des travaux d'extension du réseau de chaleur.

L'excédent de fonctionnement 2006 affecté en partie en section d'investissement permettra alors de faire face à cette dépense.

Les différents comptes administratifs ayant été approuvés lors de cette même séance, les décisions modificatives auront pour objet entre autre la reprise des résultats de l'exercice 2006.

VILLE

Le compte administratif 2006 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 8 266 497,51 euros.

Conformément à l'instruction M14, il est proposé d'affecter celui-ci dans un premier temps au financement des dépenses d'investissement 2006 (à hauteur du déficit d'investissement d'un montant de 4 891 027,03 euros).

Au vu des montants de cet excédent et du déficit d'investissement, ces crédits à hauteur de 3 375 470,48 euros permettent également de financer une partie des reports d'investissement 2006.

Le résultat net est ainsi de 606 295,48 euros.

ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2006 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 369 479,13 euros. Il est proposé d'affecter en totalité celui-ci au financement des dépenses d'investissement de 2007.

CHAUFFAGE CENTRE VILLE

Le compte administratif 2006 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 213 984,20 euros. Il est proposé d'affecter une partie de celui-ci au financement des dépenses d'investissement de 2007 à hauteur de 8 000 euros.

FINANCES
Affectation des résultats 2006
Budget Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Josépha Solozabal, adjointe au Maire, rapporteur,
vu le code général des collectivités territoriales,
vu le compte administratif 2006 du budget ville,
vu le budget primitif 2007 du budget ville,
vu la nomenclature comptable M 14,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2006 du budget ville d'un montant de 8 266 497,51 euros au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé» du budget ville 2007.

RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 30 MARS 2007

FINANCES

Affectation des résultats 2006

Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL

sur la proposition de Madame Josépha Solozabal, adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2006 du budget annexe de l'assainissement,

vu le budget primitif 2007 du budget annexe de l'assainissement,

vu la nomenclature comptable M49,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2006 du budget de l'assainissement d'un montant de 369 479,13 euros au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2007.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé» du budget annexe d'assainissement 2007.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 MARS 2007

FINANCES

Affectation des résultats 2006

Budget annexe du chauffage centre ville

LE CONSEIL

sur la proposition de Madame Josépha Solozabal, adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2006 du budget annexe du chauffage centre ville,

vu le budget primitif 2007 du budget annexe du chauffage centre ville,

vu la nomenclature comptable M4,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2006 du budget du chauffage centre ville à hauteur de 8 000 euros au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2007.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé» du budget annexe du chauffage centre ville 2007.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 30 MARS 2007